

Page: 1/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

Code du produit 0000292900

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles. Emploi de la substance / de la préparation Couche

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Producteur: Fournisseur Belgique: Remmers GmbH Remmers BVBA

Bernhard-Remmers-Str. 13 D-49624 Löningen / Allemagne

B-2280 Grobbendonk tel: +49 (0) 5432/83-0 Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80 fax: +49 (0) 5432/3985 Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS07

Bouwelven 19

Page : 2/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 1)

## Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbures, C9, aromatiques

## Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

## Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

#### **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:				
Numéro CE: 918-668-5	hydrocarbures, C9, aromatiques	≥70-≤85%		
Reg.nr.: 01-2119455851-35- XXXX	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336, EUH066			

## Indications complémentaires :

Teneur en benzène: < 0,1% Note P est en vigueur. Il n'est pas nécessaire de classer ni marquer le produit comme cancérigène.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

après inhalation : Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Vertiges

nausée

Perte de connaissance

Risques Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page : 3/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 2)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction:

Mousse

Jet d'eau

Brouillard d'eau

N'utiliser de moyen d'extinction sec, de dioxyde de carbone, du sable ou de terre que pour des petits incendies.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'étalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

## 5.3 Conseils aux pompiers

## Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

## Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : neant

## Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Ne pas fumer dans les locaux de stockage. Température de stockage: température ambiante.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

## Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Avant le début du travail, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions.Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

#### **Protection respiratoire:**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de pénétration: max 240 min (DIN EN 374).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique liquide Couleur: incolore

Odeur: De type solvanté Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 167 °C Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : 0.6 Vol % 7 Vol % supérieure : Point d'éclair : 45 °C Température d'inflammation : >400 °C

(suite page 5)

Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 4)

Température de décomposition : Non déterminé.

pН

Non déterminé.

Viscosité:

19 s (DIN 53211/4)

dynamique:

Non déterminé.

Solubilité

non ou peu miscible

l'eau: Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé.

Pression de vapeur :

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Viscosité cinématique à 20 °C

Densité à 20 °C: Densité relative. Densité de vapeur: 0,88 g/cm3 Non déterminé. Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Test de séparation des solvants : < 3 % 80,0 % solvants organiques

**VOC EU** 

Teneur en substances solides : 20,0 %

Modification d'état

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 5)

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiquë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Valeurs L	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
	hydrocarbures, C9, aromatiques			
ſ	Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat)	
	Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (rabbit)	

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Résultats sur l'homme :

Effet d'irritation sur l'appareil respiratoire.

En cas d'ingestion avec vomissement subséquent, une aspiration dans les poumons peut s'ensuivre, ce qui mène à l'étouffement ou à un oedème toxique des poumons.

Le contact prolongé/répété peut causer un dégraissement de la peau et peut provoquer une dermatite.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Toxique chez les poissons.

## Autres indications écologiques :

## Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès déversement d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 7)

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 6)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Recommandation:

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

#### Catalogue européen des déchets

07 06 04\* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## Emballages non nettoyés :

#### **Recommandation:**

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro	ONU o	u numéro	d'identification
-------------	-------	----------	------------------

DOT, ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**DOT** Paint related material

ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX

PEINTURES

IMDG PAINT RELATED MATERIAL, MARINE

**POLLUTANT** 

IATA PAINT RELATED MATERIAL

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT



Classe 3 Liquides inflammables.

**ADR** 



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3

**IMDG** 



Class 3 Liquides inflammables.

Label 3

IATA



Class 3 Liquides inflammables.

Label 3

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 7)

	(cance do la page 1)			
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	III			
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hydrocarbures, C9, aromatiques			
Polluant marin :	mp Signe conventionnel (poisson et arbre)			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.			
numéro d'identification du danger: No EMS :	30 F-E, <u>S-E</u>			
Stowage Category	A			
14.7 Transport maritime en vrac conformément				
aux instruments de l'OMI	Non applicable.			
Indications complémentaires rlatit au transpo				
DOT				
Quantity limitations	On cargo aircraft only: 220 L			
L	· <del>-</del>			
Quantités exceptées (EQ):	E1			
Quantités limitées (LQ)	5L			
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1			
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml			
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:			
Catégorie de transport	1000 ml 3			
Code de restriction en tunnels	D/E			
IMDG				
Limited quantities (LQ)	5L			
Excepted quantities (EQ)	Code: E1			
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml			
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III			

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page : 9/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Révision: 08.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

# Nom du produit Acryl Primer SV / Primaire acrylique

(suite de la page 8)

## **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

## Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 19.09.2022 Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transport Association

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2